



Commune de
Granges-Paccot

ASSEMBLÉE COMMUNALE

DU 11 AVRIL 2011

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 24 mai 2011

Procès-verbal de l'Assemblée communale **du lundi 11 avril 2011 à 20.00 heures** **à la halle de Chantemerle**

Présidence : M. René Schneuwly, syndic.

Présences : 65 citoyennes et citoyens, selon liste annexée.

M. René Schneuwly ouvre l'Assemblée communale à 20.00 heures. Plusieurs manifestations se déroulent malheureusement le même soir. Le changement de législature oblige le Conseil communal en place à faire approuver les comptes 2010 avant l'assermentation des nouveaux conseillers. Le Conseil communal regrette cette situation mais est tenu par la loi sur les communes. M. René Schneuwly souhaite une bienvenue toute particulière à M. Georges Gillon, ancien syndic et député, à M. Hubert Chassot, ancien vice-syndic et président de Paroisse, à Mme Christine Schneuwly, ancienne députée qui nous rejoindra un peu plus tard, ainsi qu'aux membres de la commission financière et aux représentants de la presse.

M. Schneuwly excuse l'absence de Mme Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat.

Il salue également et félicite les nouveaux conseillers communaux élus lors des dernières élections communales et les prie de bien vouloir se lever pour être présentés à l'assemblée :

- Madame Marjorie Jaquet a Marca
- Madame Camille Kolly
- Monsieur André Demierre
- Monsieur Beat Sahli

M. Schneuwly informe l'assemblée des dernières mutations opérées dans les collaborateurs de la Commune.

Mme Katia Bieri, engagée en octobre dernier, a donné sa démission et quittera son poste à fin mai. Pour la remplacer, le Conseil communal a engagé Mme Isabelle Carrupt comme assistante à 100% de l'administrateur M. Claude Robatel. M. Schneuwly prie Mme Carrupt de se lever pour être présentée à l'assemblée et relève qu'elle a pris ses nouvelles fonctions le matin même. Le contrat de durée déterminée de Mme Sandrine Hermann a été renouvelé pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} mars 2011.

M. Schneuwly poursuit avec l'édilité et l'engagement au 1^{er} mars 2011 de M. Christophe Waeber et celui, au 1^{er} mai prochain, de M. Lionel Bussard. Ces dernières arrivées devraient maintenant mettre un terme aux diverses réorganisations qu'ont connues les services communaux.

Convocation

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25.09.1980, la présente assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 1^{er} avril 2011, par affichage au pilier public, et, par l'envoi du même jour sous forme de tout-ménage, d'une convocation.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation. M. René Schneuwly, syndic, déclare l'assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

L'ordre du jour précisé de l'assemblée est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2010
2. Comptes 2010
 - 2.1. Présentation générale des comptes de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2. Rapports de la commission financière, discussions et votes
3. Investissements 2011
 - a. Chamblieux
Crédit d'étude pour l'assainissement des chemins de Torry et des Rosiers.
 - b. Chamblieux Parc
Extension du réseau d'eau et de défense incendie
4. Adoption du règlement sur la détention et l'imposition des chiens
5. Divers

La liste des présences étant tenue à l'entrée, M. Schneuwly demande que les personnes ne l'ayant pas signée se manifestent. Ceci n'étant pas le cas, il constate que 66 citoyennes et citoyens participent à l'assemblée de ce soir.

M. René Schneuwly, syndic, désigne en qualité de scrutateurs, M. Gabriel Boschung et Mme Hélène Baechler. En cas de vote au bulletin secret ou au scrutin de liste, M. Claude Robatel, administrateur communal, se joindra aux scrutateurs.

Aucune autre remarque n'est formulée quant à l'ordre du jour. En vertu de l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'assemblée sont enregistrés. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale.

Tractandum 1: Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2010 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 25 janvier 2011. Il était à disposition à l'administration dès le 1^{er} avril 2011 ainsi que sur le site Internet. Il n'a pas fait l'objet de consultation. Aucune remarque n'est formulée. Dès lors, ce procès-verbal est approuvé par applaudissements. Son rédacteur, M. Claude Robatel – Administrateur – en est remercié. La bande d'enregistrement de l'assemblée sera effacée.

Tractandum 2: Compte 2010

2.1. Présentation générale des comptes de fonctionnement et d'investissement 2010

M. Schneuwly annonce que le bénéfice 2010 de la commune de Granges-Paccot est de Chf 50'000.-, après des amortissements supplémentaires pour un montant un peu inférieur à Chf 500'000.-. La situation financière de la Cne de Granges-Paccot peut être qualifiée d'excellente, mais nécessite toutefois l'une ou l'autre remarque pour relever une certaine évolution. Selon le bilan, la situation de la commune est bonne dans le sens qu'elle n'a pas de dettes, mais dispose d'un confortable matelas. A distinguer bien entendu des comptes et des budgets de fonctionnement. Cette année des amortissements supplémentaires pour un montant supérieurs à Chf 400'000 seront faits. C'est une constatation assez intéressante dans le sens où les amortissements supplémentaires qui sont faits, pour l'année 2010, concordent plus ou moins avec la dépense supplémentaire que nous avons

cette année en 2011 pour la nouvelle péréquation cantonale. Des décisions devront prochainement être prises pour la modification des statuts du CO et de l'ACSMS qui verront la répartition prévue sur un mode de 50% de la population légale et 50% sur la classification en tenant compte du nombre d'élèves (pour les CO) sur une nouvelle base de 75% sur la population légale et 25% sur l'indice de potentiel fiscal avec la suppression, pour les CO, du critère du nombre d'élèves. Ce qui implique une dépense supplémentaire de l'ordre de Chf 70'000.-. L'augmentation constante de la population signifie une augmentation des impôts supplémentaire mais également un plus grand usage des services offerts par la Commune. La prudence reste donc de mise compte tenu du fait que les impôts cantonaux font l'objet de réductions qui sont reportées sur les recettes de la commune.

Il passe ensuite la parole à M. Philippe Chassot, responsable des finances, pour la présentation détaillée des comptes de fonctionnement présentés sous forme de graphiques.

Comptes de fonctionnement 2010

M. Chassot relève avec plaisir l'excédent de recettes de Chf 50'659.- pour un résultat budgété de Chf 20'800.-.

M. Chassot présente les points forts des comptes 2010 en y apportant quelques commentaires par rapport au budget et à l'année précédente.

Comptes d'investissements 2010

M. Philippe Chassot présente également en détail les comptes d'investissements 2010 tout en relevant que certains investissements ont déjà fait l'objet d'un vote par l'Assemblée communale et ont donc été reportés.

Investissements	Budget	Réalisé
Police du feu	345'000	301'182
Sports et loisirs	200'000	200'000
Culture	1'200'000	-
Routes communales	2'184'000	202'927
Protection de l'environnement	1'000'000	-
Protection des eaux	490'000	22'733
	-150'000	-196'615
Service des eaux	1'115'000	131'719
	-100'000	-134'047
Aménagement du territoire	250'000	39'300
Impôts	100'000	100'000
Immeuble	6'600'000	-

Investissements budgétés / réalisés	13'234'000	667'199
Investissements en attente		12'566'801

2.2. Rapports de la commission financière, discussion et votes

M. Schneuwly passe la parole à M. Philippe Limat, président de la commission financière. M. Limat indique que la commission financière a examiné les comptes de fonctionnement et d'investissements 2010 de la commune de Granges-Paccot, ainsi que le rapport de révision de la fiduciaire BfB Consultco à Fribourg. La commission a rencontré à plusieurs reprises le responsable des finances M. Philippe Chassot qui a répondu à satisfaction aux questions.

La commission financière préavise donc favorablement les comptes de fonctionnement et d'investissements 2010 qui démontrent, une fois de plus, l'excellente situation financière de la commune.

M. Schneuwly remercie les membres de la commission financière pour leur collaboration.

La discussion générale sur les comptes de fonctionnement et d'investissements est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Aux votes séparés, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et d'investissements 2010 tels que présentés. M. Schneuwly remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

Tractandum 3: Investissements 2011

- 3.1 Chamblioux
Crédit d'étude pour l'assainissement des chemins de Torry et des Rosiers
- 3.2 Chamblioux-Parc
Extension du réseau d'eau et de défense incendie

3.1 Chamblioux – Crédit d'étude pour l'assainissement des chemins de Torry et des Rosiers

M. Jean-Marie Chardonnens, responsable des eaux, présente cet objet.

Le plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE) de la commune de Granges-Paccot a été approuvé en 2007. De nombreux travaux ont déjà été effectués mais il en reste encore à réaliser à court, à moyen et à long terme.

A part les récentes constructions, le secteur de Chamblioux est majoritairement en système unitaire. Les anciens captages et drainages raccordés à l'unique canalisation, située le long de la route de Chantemerle, augmentent de manière inacceptable le volume d'eau à traiter et perturbent, par la dilution des polluants, le bon fonctionnement de la station d'épuration.

En 1993 déjà, le bureau Rhône & Jeanneret à Givisiez avait été mandaté pour étudier un projet visant à dédoubler le collecteur existant. Un rapport technique et une estimation du coût avaient été établis. Le devis était très important et les travaux n'ont pas été réalisés.

Avec le développement du secteur notamment la construction de 4 immeubles, soit de 60 appartements en PPE sur l'ancienne propriété Michelin (Chamblioux-Parc), il devient urgent de réaliser certains travaux. Le concept de tout-à-l'égout ne permet pas le raccordement adéquat des zones qui sont déjà équipées d'un système séparatif.

La mise en service du quartier de Chamblioux représente une démarche longue et onéreuse. Un objectif de 100% en séparatif ne pourra être atteint qu'à très long terme. Il est donc indispensable de prévoir des étapes intermédiaires qui permettent déjà, au fil du temps, de trouver un retour sur investissement par une amélioration progressive de la qualité des eaux rejetées et une réduction des frais de traitement des eaux usées. Le concept doit donc être élargi pour tenir compte des moyens financiers à disposition et de l'évolution probable des projets de construction dans le bassin versant.

Le secteur à assainir étant parfaitement connu du bureau Rhône & Jeanneret, le Conseil Communal a estimé qu'il était préférable de s'adresser au même bureau. L'offre qui nous a été présentée pour établir un premier concept en vue du raccordement de Chamblioux-Parc, établissement d'un projet au niveau de l'enquête publique et d'un

devis pour le dédoublement des collecteurs, est de l'ordre de Chf 36'000 TTC. Ceci concerne l'axe du chemin de Torry sur une longueur de 240 mètres, de la route de Chantemerle à la limite de propriété du domaine de la Visitation ainsi que de l'axe du chemin des Rosiers, sur une longueur de 200 mètres entre la route de Chantemerle et la route de Chamblieux.

Il y a lieu de préciser que le collecteur principal de la route de Chantemerle ne sera pas touché. Les eaux continueront à s'écouler en système unitaire pour l'instant. Des travaux importants sont prévus en relation avec le projet de couverture de l'autoroute et notamment avec la réfection du tronçon Guin – Corpataux prévue vers 2018/2019.

Le Conseil communal invite la l'assemblée à octroyer un crédit d'étude de CHF 36'000.- pour l'assainissement des chemins de Torry et des Rosiers.

Rapport de la commission financière, discussion et votes

M. Schneuwly passe la parole à M. Philippe Limat, président de la commission financière. M. Limat indique que la commission financière a examiné le dossier concernant le crédit d'étude de CHF 36'000.- relatif à l'assainissement des eaux claires et usées des secteurs de Chamblieux. Elle a eu l'occasion d'entendre également M. Jean-Marie Chardonnens pour des explications détaillées. Elle prévoit donc favorablement le crédit d'étude de Chf 36'000.- qui sera prélevé sur les fonds propres de la commune.

M. Schneuwly remercie M. Limat et précise que la date, donnée par M. Chardonnens, pour les travaux de réfection en profondeur de l'autoroute entre Corpataux et Guin se situerait vers 2018-2019. Pour ce qui concerne la couverture de l'A12, pour autant que la bonne nouvelle soit confirmée par l'OFROU, elle devrait être réalisée, indépendamment des travaux de réfection, aux alentours de 2013-2015. Ceci est donc une bonne nouvelle. Suite à ces précisions, la discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'assemblée approuve à l'unanimité le crédit d'étude de CHF 36'000.- pour l'assainissement des chemins de Torry et des Rosiers.

3.2 Chamblieux-Parc – Extension du réseau d'eau et de défense incendie

M. Schneuwly passe la parole à M. Chardonnens pour la présentation de cet objet tout en relevant l'essor que connaît ce projet.

M. Jean-Marie Chardonnens, conseiller responsable des eaux, présente cet objet.

Avec la construction sur l'ancienne parcelle Michelin à Chamblieux, de quatre nouveaux immeubles d'habitation comprenant 60 appartements en PPE, une extension et une modification du tracé du réseau d'approvisionnement en eau d'alimentation et de défense incendie s'avèrent nécessaires.

Le réseau actuel est l'un des plus anciens de la commune et le dimensionnement des conduites Eternit est insuffisant pour assurer une bonne défense incendie. De plus, étant donné la faible différence d'altitude de ce secteur par rapport aux réservoirs de Torry, la pression statique est réduite et le débit doit par conséquent être amélioré pour prétendre pleinement à la subvention de l'ECAB.

Pour ce faire, une étude a été confiée au bureau CSD Ingénieurs Conseils SA établi à Granges-Paccot. Le projet prévoit un meilleur bouclage du réseau avec une nouvelle conduite de transport en fonte ductile de 200 mm sur une longueur de 60 mètres et de deux autres conduites de 150 mm, également en fonte, sur une longueur totale de 370 mètres.

A la demande du Conseil communal, les promoteurs prendront à leur charge la conduite située entre les quatre immeubles sur une longueur de 156 mètres. Deux nouvelles bornes hydrantes seront installées sur cette conduite de quartier et une autre sera remplacée sur la conduite reliant le bas du chemin de Torry et le fond de la route Louis Braille.

Subventions

Une demande de subvention pour une longueur totale de 430 mètres de conduite ainsi que pour la pose de 3 bornes hydrantes a été adressée à l'ECAB. Par la suite, un décompte détaillé sera établi par le bureau CSD pour définir la part de cette subvention qui sera allouée aux promoteurs de ces immeubles.

La proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 260'000.00 pour la modification et l'extension du réseau d'eau potable et de défense incendie de Chamblieux-Parc. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la commune ainsi que par les taxes de raccordement.

M. Schneuwly remercie M. Chardonens et passe la parole à M. Limat pour le préavis de la commission financière.

M. Limat indique que la commission financière a examiné le dossier concernant le crédit d'engagement de CHF 260'000.- relatif à l'extension du réseau d'eau de Chamblieux-Parc. Sur la base de cet examen, la commission financière préavise favorablement le crédit d'engagement qui sera financé par les fonds propres de la commune et par les réserves accumulées à cet effet.

M. Schneuwly remercie M. Limat et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'assemblée approuve à l'unanimité le crédit d'investissement de CHF 260'000.- pour l'extension du réseau d'eau et de défense incendie de Chamblieux-Parc.

Tractandum 4: Adoption du règlement sur la détention et l'imposition des chiens

M. Alexis Overney, vice-syndic, présente cet objet qui a déjà été soumis à l'Assemblée communale du 13.12.10 mais qui doit être repris en raison d'une erreur dans la version présentée.

La loi cantonale sur la détention des chiens du 2 novembre 2006 et son règlement d'exécution du 11 mai 2008 ont nécessité l'adaptation de la réglementation communale en la matière.

Un règlement sur la détention et l'imposition des chiens a ainsi été adopté par l'Assemblée communale du 13 décembre 2010. Toutefois, à la demande du Service des Communes, les deux dispositions suivantes doivent encore être modifiées comme suit avant l'approbation du règlement par la Direction compétente :

1) Article 7 al. 1 : la délégation de compétence au Conseil communal est limitée, s'agissant de la détermination des lieux dans lesquels les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse, aux voies publiques situées dans des quartiers d'habitation et/ou dans des espaces publics. La mention du domaine public communal est ainsi supprimée.

2) Article 17 al. 2 : le délai de trente jours pour faire opposition à une ordonnance pénale est remplacé par un délai de dix jours, suite à l'entrée en

vigueur, le 1er janvier 2011, de la modification correspondante de l'article 86 de la loi sur les Communes (LCo).

Pour le reste, les dispositions du règlement sur la détention et l'imposition des chiens restent inchangées par rapport à celles adoptées par l'Assemblée communale du 13 décembre 2010.

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale du 11 avril 2011 d'adopter le règlement sur la détention et l'imposition des chiens, tel que présenté.

M. Schneuwly relève que le montant de Chf 40.- demandé se situe largement en dessous des montants demandés dans d'autres communes. La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'assemblée approuve à l'unanimité le règlement sur la détention et l'imposition sur des chiens.

Tractandum 5: Divers

M. Schneuwly ouvre la discussion des divers. Les questions suivantes sont abordées.

Qu'en est-il des mesures de ralentissement annoncées sur les routes de Chantemerle et de la Chenevière ? M. Schneuwly répond que les dossiers sont depuis quelques mois dans les mains du Service des Ponts et Chaussées (SPC). Deux types de procédures sont en cours. L'une concerne les mesures constructives pour lesquelles un crédit a été demandé à l'Assemblée communale et qui doit faire l'objet d'un permis de construire délivré par la DAEC. A la même date, la même direction par le SPC doit publier les mesures de signalisation que sont la limitation à 30km/h et l'interdiction des poids lourds sauf livraisons. Cette double procédure doit être coordonnée en raison du délai de recours de 30 jours. Le Conseil a fait le nécessaire pour relancer le SPC à plusieurs reprises en vue de faire avancer ce dossier.

Pour quelle raison la Cne ne propose-t-elle pas d'abonnements pour le théâtre des Osses ? M. Schneuwly répond qu'une sélection doit être faite entre les événements culturels soutenus par la Commune. Cette dernière apporte une aide importante au théâtre des Osses et intervient au travers d'Agglo Promotion et aussi de Coriolis Infrastructures qui a construit Nuithonie et qui termine maintenant l'Equilibre dont l'inauguration est prévue en fin d'année.

M. Cotting prend la parole pour remercier le Conseil communal et la Commission financière pour tous le travail fourni.

M. Schneuwly remercie M. Cotting.

Quelles mesures seront mises en place pour le ralentissement. M. Schneuwly répond qu'actuellement des « gendarmes couchés » sont en place. Avec la réduction de la vitesse à 30km/h les rampes de ces monticules, actuellement réalisés avec des pavés, seront refaites avec une rampe goudronnée ce qui diminuera sensiblement le bruit. Les autres mesures visent plutôt un rétrécissement de la chaussée pour obliger les automobilistes à ralentir, voire à s'arrêter, avant le croisement d'un autre véhicule. Au fil du temps, d'autres améliorations pourront être apportées en fonction des progrès techniques et des expériences faites.

La Commune va-t-elle remplacer les arbres récemment abattus ? M. Schneuwly répond que l'entretien des abords de l'autoroute dépend entièrement de l'OFROU. Il est vrai qu'une coupe radicale vient d'avoir lieu, mais les arbres vont repousser. Le Conseil prend note et regarde dans quelle mesure il pourrait intervenir à ce sujet.

Une prolongation de la ligne de bus « Conforama » avait été évoquée lors d'une précédente Assemblée communale. Qu'en est-il ? M. Schneuwly répond que cette prolongation dépend de l'approbation du nouveau PAL, du plan directeur des circulations

pour être précis. Ce dossier est dans le « pipe-line » de la DAEC qui nous avait promis un retour de l'examen préalable pour la fin mars. Dès que le dossier sera de retour, une mise à l'enquête devra être faite. C'est à ce moment-là que le Conseil regardera ce qui est possible. A noter que les transports dits « d'agglomération » sont de la compétence de l'Agglomération de Fribourg. Une nouvelle cadence de 6 bus par heure sera mise en place dès le mois de mai. Une autre opportunité pourrait également intervenir avec la ligne des Osses, actuellement sous-utilisée, et qui pourrait être raccourcie avec une utilisation alternée des bus de la ligne 1.

Le Conseil va définir des zones d'interdiction pour les chiens. La Commune va-t-elle tenir compte des chiens-guides ? M. Schneuwly répond que le Conseil veillera à émettre des exceptions dont les chiens-guides feront certainement partie.

Le sujet de la couverture de l'A12 et de ses 30'000 véhicules/jour à souvent été abordé. Qu'en est-il de la pollution ? Aucun résultat n'a jamais été transmis. M. Schneuwly répond qu'il est difficile de répondre dans l'immédiat, mais relève que de plus en plus de véhicules sont équipés de filtres à particules. Il relève également avoir entendu parler du lancement d'une pétition en faveur de la couverture de l'autoroute et ne peut qu'encourager cette démarche. Le projet en cours prévoit, non pas des murs antibruit, mais une couverture qui contiendra très efficacement la pollution, étant encore précisé que cette couverture ne pourra pas être utilisée pour des constructions.

La parole n'est plus demandée.

M. Schneuwly tient, en cette fin de législature, à remercier quatre personnes, amis et collègues du Conseil communal qui siégeront, le lendemain, à une ultime séance du Conseil. Il relève tout particulièrement l'immense travail, toujours plus absorbant, accompli tout au long des années.

M. Schneuwly s'adresse en premier lieu à Mme Silvia Degex. Entrée au Conseil communal en 1991, elle s'occupa, à sa propre demande, des affaires sociales et de la santé publique. Grâce à son engagement, les structures d'accueil de la petite enfance ont notamment été mises en place. M. Schneuwly remercie chaleureusement Mme Degex pour les 20 années consacrées à la Commune de Granges-Paccot et lui remet un cadeau d'adieu sous les applaudissements de l'assemblée. Mme Degex adresse quelques mots à l'assemblée et la remercie pour la confiance accordée.

M. Schneuwly s'adresse ensuite à M. Albert Delley. Entré au Conseil communal en 1996, il a repris la responsabilité des routes, de l'édilité et des transports. Le réseau routier a subi de fortes modifications avec M. Delley, modifications qui se concrétiseront encore dans les mois à venir. Le Syndic remercie chaleureusement M. Delley pour son travail et son engagement et lui remet un cadeau d'adieu sous les applaudissements de l'assemblée. M. Delley adresse quelques mots à l'assemblée et la remercie pour la confiance accordée.

Autre départ, celui de M. Christian Huguet à qui M. Schneuwly adresse également de chaleureux remerciements. Entré au Conseil communal en 1996, M. Huguet était en charge des constructions et des bâtiments publics. Il s'est occupé des nombreuses constructions liées à l'explosion démographique de la Commune, et, surtout des bâtiments communaux dont le centre communal. M. Schneuwly lui adresse de chaleureux remerciements et lui remet un cadeau d'adieu sous les applaudissements de l'assemblée. M. Huguet adresse quelques mots à l'assemblée et la population pour les remercier de la confiance accordée.

Les ultimes remerciements vont à M. Alexis Overney. vice-syndic depuis 2006, M. Overney est entré au Conseil communal en 2001. Responsable de l'aménagement et de l'environnement, il fit bénéficier ses collègues de ses compétences en matière juridique et rédactionnelle. Il a également été très actif dans les domaines de la culture, des structures d'accueil de la petite enfance et dans l'élaboration d'un concept de

stationnement. M. Schneuwly lui adresse de chaleureux remerciements et lui remet un cadeau d'adieu sous les applaudissements de l'assemblée. M. Overney adresse quelques mots à l'assemblée pour la remercier de la confiance accordée.

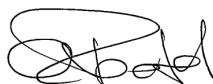
Avant de clore l'assemblée, M. Schneuwly passe la parole à M. Jean-Marc Page, nouveau délégué à l'énergie de la Commune. M. Page présente, en quelques mots, les grandes lignes de la commission de l'énergie ainsi que certains projets qui, après étude, pourraient être soumis au Conseil communal et à l'assemblée. D'autres informations suivront dans le bulletin communal ou lors des prochaines assemblées communales.

M. Schneuwly remercie M. Page ainsi que tout le personnel communal et annonce la prochaine l'Assemblée communale qui se tiendra le 30 mai prochain.

La séance est levée à 22.15 heures et M. Schneuwly invite l'assemblée à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :



Claude Robatel



Le Syndic :



René Schneuwly

Le procès-verbal est approuvé par le Conseil lors de sa séance du mardi 24 mai 2011.